



Eau du robinet, dérogation et nouvelle filière de traitement

L'Agence Régionale de Santé (ARS) recherche un nouveau paramètre dans l'eau distribuée : l'**ESA-métolachlore**. Issu de la dégradation d'un **pesticide utilisé pour désherber des cultures** comme le maïs, ce résidu est retrouvé dans plusieurs ressources du département. En sortie de la station de production d'eau de Trévelin à Cléguérec, l'ESA-métolachlore dépasse la limite de qualité réglementaire établie à 0,1 micro-grammes/litre ($\mu\text{g/l}$).

Pour diminuer sa concentration dans l'eau distribuée, Eau du Morbihan, en charge de la production d'eau potable, **adapte le traitement en place dans la station**.

Une dérogation pour mise en conformité

Le 13 avril 2022, le préfet a signé un arrêté préfectoral autorisant conjointement Pontivy Communauté, pour la distribution, et Eau du Morbihan, à fournir à la population, sans restriction de consommation, une eau ne dépassant pas 1,68 $\mu\text{g/litre}$ pour le paramètre ESA-métolachlore. En effet, l'ARS rappelle que cette situation n'entraîne **pas de risque pour la santé des consommateurs** car ce dépassement demeure bien au-dessous de la valeur sanitaire de consommation de 510 $\mu\text{g/litre}$ définie par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Cette dérogation concerne les communes de : **Cléguérec et Pontivy pour partie**.

Des mesures préventives et curatives

Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, Eau du Morbihan engage **des travaux de modification du traitement dans la station de production d'eau de Trévelin à Cléguérec**.

Une étape de traitement au charbon actif en grain sera ajoutée à la filière actuelle, dans le délai de la dérogation accordée à échéance de septembre 2024.

Enfin, dans le cadre des mesures de protection des captages, Eau du Morbihan élabore un programme d'actions visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques dont l'ESA-métolachlore, en lien avec la profession agricole.

*Pour plus d'informations,
contacter votre mairie*



Information et transparence

L'arrêté préfectoral du 23 avril 2022 est consultable sur les sites Internet de Pontivy Communauté et d'Eau du Morbihan, ainsi que les résultats du programme renforcé de contrôle de la qualité de l'eau.

www.pontivy-communaute.bzh
www.eaudumorbihan.fr

Pontivy Communauté et Eau du Morbihan mettent tout en œuvre pour garantir une eau de qualité.